

Journal de bord des effectifs des SPIP sur la DI de Strasbourg : **on c(r)oule !**

En ce début d'année 2022, voici les vœux que formulent les syndicats CGT IP de la DI de Strasbourg : que 2022 soit synonyme d'un renforcement significatif au niveau des RH des SPIP en souffrance !

Janvier 2022 devrait voir entériner **une revendication historique de la CGT pour les SPIP** : la création d'organigrammes de référence en SPIP ! Si cette avancée arrive 10 ans après les premiers échanges sur le sujet, le temps de recrutement et de formation des futurs personnels ne résoudra pas le sous-effectif patent sur notre DI. Les organigrammes concernent tout type de personnels et le compte n'y est pas. Sans parler de l'hypocrisie de calculer le ratio sur le nombre de suivis et non de mesures. Illustration.

ETAT DES LIEUX DES EFFECTIFS SUIVIS EN TEMPS REEL

SPIP 10	Antenne Troyes	11 agents*/ 1400 personnes suivies	Soit 127 personnes / agent
SPIP 51	Antenne Reims	14 agents/ 11.6 ETP / 1228 personnes suivies	Soit 105 personnes / agent
SPIP 54	Antenne Nancy MO	22 agents/ 20.3 ETP/ 2010 personnes suivies	Soit 92 personnes / agent
SPIP 54	Antenne Nancy MF	10 agents/ 10 ETP/ 800 personnes suivies	Soit 80 personnes / agent
SPIP 88	Antenne Epinal	13 agents/12.6 ETP/ 1174 personnes suivies	Soit 90 personnes / agent
	Antenne St Dié	3 agents/ 2.8 ETP/ 365 personnes suivies	Soit 121 personnes / agent
SPIP 55	Antenne de Bar-le-Duc	6 agents + 1 CPIP placé/7 ETP/ 495 personnes suivies	Soit 70 personnes / agent
SPIP 57	Antenne Thionville	8 agents/7.6 ETP/804 personnes suivies	Soit 100 personnes / agent

*ANT compris.

La CGT IP ne cesse d'alerter sur ces questions RH, et obtient systématiquement la même réponse : il ne serait pas possible de recruter des ANT car il faut des postes vacants à la CAP, le manque d'effectif ne serait que temporaire et des renforts sont prévus jusqu'en 2024, la seule solution pour les vacances de poste pour maladie ou congés maternité seraient l'emploi de CPIP placé, qui n'existent quasiment plus à ce jour.

Face à ce constat, la CGT IP réaffirme qu'il appartient aux instances dirigeantes de trouver des solutions face à la problématique récurrente des RH. La CGT IP ne peut se satisfaire des renforts RH promis, car les SPIP font face à une inflation de mesures depuis + de 20 ans, accentuée par la LPJ et par les sollicitations des magistrats sur le dossier sensible des violences conjugales.

Selon la REP n°29 : « Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossier que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider, et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille, et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires ».

En ce début d'année 2022, les services de la DISP de Strasbourg sont exsangues : ils devaient déjà faire face à une reprise d'activité sans précédent depuis le ralentissement induit par la crise sanitaire, ils subissent également une pression phénoménale, conséquence des dernières attaques et consignes suites aux affaires médiatiques du Printemps. De plus, ils doivent désormais conjuguer avec les instructions contradictoires de l'administration sur le télétravail suite à la recrudescence de l'épidémie, et à l'absence totale d'organisation dans certains SPIP.

🔊 Les syndicats CGT IP de la DI Strasbourg exigent une PRIORISATION des missions et des tâches dans tous les SPIP où le ratio de 60 n'existe pas !

🔊 La CGT IP exige un recrutement poste pour poste

🔊 La CGT IP exige l'application de la LOI et la PROTECTION des personnels par les chefs de service

**Sur la DISP de Strasbourg, les élus locaux, et leurs relais nationaux ont alerté
sur l'état de certains services pour anticiper les renforts.**